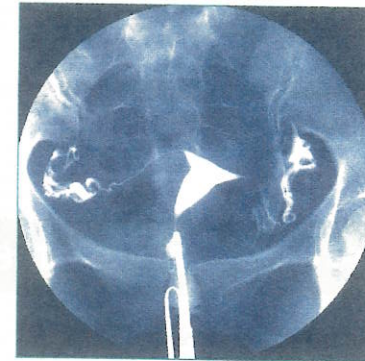


Vous allez passer une hystérosalpingographie

OPACIFICATION DE L'UTÉRUS ET DES TROMPES

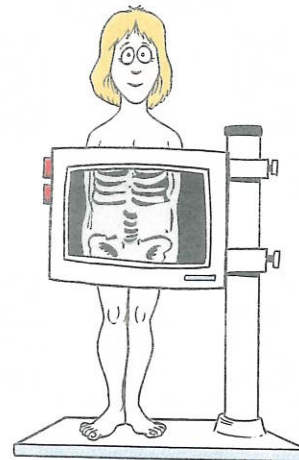


Cachet du cabinet de radiologie

En quoi consiste cet examen ?



MP 35049 - 04/02 - Synnige & Ehrlich

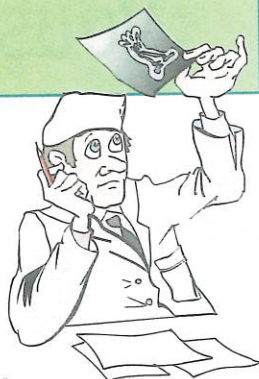


*Ce document a été conçu à votre intention.
Il est destiné à apporter des réponses aux
questions que vous vous posez concernant
l'examen.*

*N'hésitez pas à interroger le radiologue pour
tout renseignement complémentaire.*

L'hystérosalpingographie : Qu'est-ce que c'est ?

- ◆ L'hystérosalpingographie est l'étude radiographique de l'utérus et des trompes.
- ◆ Cet examen consiste à prendre des clichés radiographiques après l'injection dans la cavité utérine d'un produit à base d'iode, opaque aux rayons X (produit de contraste).
- ◆ **L'hystérosalpingographie est contre-indiquée chez la femme enceinte et doit donc être réalisée en première partie du cycle menstruel, dans les 12 premiers jours du cycle (après les règles et avant l'ovulation).**
- ◆ Un état infectieux général ou local (infection gynécologique) contre-indique également l'examen.



Comment se déroule l'examen ?

- ◆ Il s'effectue en position gynécologique sur la table de radio (un cliché dit "sans préparation" est réalisé avant l'injection).
- ◆ Il débute par un examen gynécologique (toucher vaginal, mise en place d'un spéculum), suivi d'une toilette antiseptique du périnée, du vagin et du col utérin.
- ◆ Le produit de contraste est ensuite injecté par le col de l'utérus à l'aide d'un système stérile.
- ◆ Au cours de cette injection lente, plusieurs clichés sont réalisés (en moyenne 6 clichés) pendant le remplissage progressif de la cavité utérine puis des trompes.
- ◆ Un dernier cliché est généralement effectué environ 15 minutes après le retrait du système.

Les risques ?

Les complications sont peu fréquentes mais elles existent comme pour tout acte médical sur le corps humain, même réalisé avec compétence et dans le respect des règles de sécurité.

- ◆ Bien que rare, **une infection peut survenir dans les suites de l'examen malgré les précautions prises (toilette antiseptique du périnée, matériel stérile).** Dans certains cas, un traitement antibiotique préventif a pu vous être prescrit avant l'examen.
 - L'apparition d'une fièvre (généralement accompagnée de vives douleurs pelviennes) dans les 48 heures après l'examen nécessite une consultation médicale, afin qu'un traitement antibiotique adapté soit prescrit.
 - De même, certaines constatations sur les clichés radiographiques effectués peuvent conduire le radiologue à prescrire un traitement antibiotique après l'examen.
- ◆ **Les incidents survenant le plus couramment sont sans gravité :** il s'agit de **douleurs pelviennes à type de crampes** (dans certains cas des antispasmodiques auront pu vous être prescrits avant l'examen), de **faibles saignements** dans la journée qui suit l'examen, ou encore de la survenue rare d'un malaise passager.
- ◆ Enfin, les réactions d'intolérance au produit de contraste injecté sont exceptionnelles, mais il est nécessaire d'informer le radiologue si vous avez un **terrain allergique (urticaire, asthme...)** ou si vous avez déjà eu un **accident d'intolérance lors d'une injection intraveineuse d'un produit de ce type pour un autre examen** (tel une urographie intraveineuse ou un scanner par exemple).



Après l'examen ?

- ◆ Le radiologue analysera les clichés et pourra vous donner un premier commentaire. Il établira ensuite un compte-rendu écrit.
- ◆ Toute manifestation anormale survenant à la suite de l'examen (douleurs intenses et persistantes, hémorragies importantes, fièvre) doit vous conduire à contacter votre médecin traitant ou le centre de radiologie.

